

Commune de Mane

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 Mars 2022

Le quorum est atteint avec 13 élus présents et 2 procurations, soit 15 voix.

I - Comptes Administratifs 2020 :

Après que Mr DEPIEDS ait quitté la salle des délibérations, Madame Catherine SEILER, Présidente de séance, a soumis au vote les 3 documents qui se résument de la façon suivante :

A - Budget Principal :

A.1 – Section de Fonctionnement :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à 1 067 622.52€
- ✓ Les recettes se sont élevées à 1 428 451.55 €

soit un excédent de 360 828.97 €

A ce montant, il convient d'ajouter la somme de 90 268.51 correspondant au report de l'excédent de l'exercice 2020, soit une Section de Fonctionnement qui se solde au 31/12/2021 par

un excédent de 451 097.48 €.

A.2 – Section d'Investissement :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à 1 948 850.96 €
- ✓ Les recettes se sont élevées à 2 248 124.87 €

La section d'Investissement se solde donc par un excédent de 299 273.91 €. Il convient de reporté le déficit de 2020 soit 411 543.15 €

Soit un déficit de clôture de - 112 269.24 €.

Pendant l'excédent des Restes à réaliser permet de combler directement le déficit de la Section d'Investissement.

B – Budget «Eau et Assainissement» :

B.1 – Section d'Exploitation :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à 269 074.87 €
- ✓ Les recettes se sont élevées à 267 052.23 €

soit un déficit d'exercice de 2 022.64 €

Le report du résultat N-1 2020 se soldait par un excédent en section d'exploitation de 138 711.20 €.

Soit un excédent de clôture de 136 688.56 €.

B.2 – Section d'Investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 216 623.00 € avec pour l'essentiel l'opération 25 concernant la station d'épuration pour 168 764.32€

Les recettes s'élèvent à 66 985.50 € et proviennent de l'amortissement de travaux et subventions.

Soit un déficit de l'exercice de 149 637.50 €.

Tout comme la section d'exploitation, le report du résultat N-1 (2020) se soldait par un excédent de 1 287 647.91 €

Considérant ce report, la section d'investissement se solde par un excédent de 1 138 010.41 €.

Pour le paiement des fouilles archéologiques, une première facture de 68 000 HT a été reçue.

Monsieur Le Maire propose de ne pas attendre le vote du BP afin d'éviter de payer des intérêts moratoires et de recourir à une autorisation spéciale de dépenses de 80 000 € HT.

S'agissant du vote du Compte Administratif, ce sujet peut être rattaché à l'ordre du jour s'agissant de finances.

Dit que ces dépenses seront reportées au BP 2022.

A l'unanimité, les élus sont favorables pour cette autorisation spéciale de dépenses.

C – Budget «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial :

C.1 – Section d'Exploitation :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à 551.13 €
- ✓ Les recettes se sont élevées à 6 406.00 €

Soit un excédent de l'exercice de 5 854.87 €

L'exercice 2020 se soldant par un excédent de 14 341.73 €,
la section se solde par un excédent de 20 196.60 €.

C.2 – Section d'Investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 7 368.09 €
Les recettes s'élèvent à la somme de 41 847.85 €

soit un excédent de l'exercice de 34 479.76 €
auquel se soustrait le déficit N-1 de 26 617.85 €

Soit un excédent d'investissement de 7 861.91 €

Les trois comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité. Après ce vote Mr DEPIEDS réintègre la salle des délibérations.

II - Compte de gestion du Comptable Public :

Les trois comptes dressés par le Trésorier, comptable de la commune, sont conformes aux écritures comptables des trois comptes administratifs 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du Receveur.

III - Affectation des résultats :

A – Budget Principal :

Le Compte Administratif du Budget Principal 2021 présente :

- Un excédent de Fonctionnement de 451 097.48 €
- Un déficit d'Investissement de 112 269.24 € et un excédent de 173 742.32 € en restes à réaliser 2021

Le Président propose de reprendre au budget 2022 les résultats de chaque section :

Compte 001 = - 112 269,24€ (*Déficit reporté*)
Compte 002 = + 451 097,48€ (*Excédent reporté*)

B – Budget «Eau et Assainissement» :

Le Compte Administratif du Budget «Eau et Assainissement» 2021 présente :

- Un excédent d'Exploitation de 136 688.56 €
- Un excédent d'Investissement de 1 138 010.41 € et un déficit de 194 494.03 € en restes à réaliser 2021

Le Président propose de reporter les excédents de chaque section au Budget 2022

C – Budget «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

Le Compte Administratif du Budget «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» 2021 présente :

- Un excédent d'Exploitation de 20 196.60 €
- Un excédent d'Investissement de 7 861.91 € et un déficit de 7 631.91 € en restes à réaliser 2021

Le Président propose de reporter les excédents de chaque section au Budget 2022

Ces trois propositions sont adoptées à l'unanimité.

IV- Station d'Épuration – Lot 1 :

A l'unanimité, Monsieur Le Maire est autorisé à signer le marché avec l'entreprise retenue.

V – Organisation du temps de travail :

Le personnel de la fonction publique doit accomplir 1607 heures de travail chaque année. Un projet de délibération a été remis aux élus.

A l'unanimité, les élus adoptent le projet de délibération.

VI- Affaire CAMPERO - Protocole d'accord :

Les élus autorisent Monsieur Le Maire à signer le protocole d'accord à intervenir avec l'hoirie CAMPERO.

VII – Garage La Placette - Cession :

Les élus sont favorables pour la cession du garage au prix de 21 500 € et autorisent Monsieur Le Maire à signer l'acte translatif à intervenir.

VIII – Sentiers de randonnées :

Les élus sont favorables pour intégrer dans le programme «Sentiers de randonnées» du Conseil Départemental les chemins de Chamarge et de Saint Estève.

IX – Restauration de l'escalier à vis – Demande de financement :

L'escalier à vis sis Rue Haute nécessite d'être restauré. Les élus autorisent Monsieur Le Maire à demander des financements auprès de la Région à hauteur de 50%.

X – Salle Polyvalente – Bureau dernier étage :

Les élus sont favorables pour mettre à la location le bureau du dernier étage pour un loyer de 130^E/mois.

XI – Renouvellement de la Commission des Impôts Directs :

La liste de 24 personnes a été soumise aux élus. Monsieur Le Maire rappelle que les membres sont désignés par la DGFIP.

A l'unanimité, les élus adoptent cette liste.

Séance levée à 19 heures

Mane, le 31 Mars 2022



Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.